



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

**A l'attention des responsables des
structures d'évaluation et de traitement
de la douleur**

Saint-Denis, le 7 janvier 2008

Nos réf. : GJM/AT/106-07

Dossier suivi par :

Dr Guillermo JASSO MOSQUEDA (Tél : 01 55 93 71 98)

Madame, Monsieur,

A la demande de la Société Française d'Etude et Traitement de la Douleur (SFETD), la Haute Autorité de Santé (HAS) élabore une recommandation en santé publique intitulée :

« *Prise en charge de la douleur chronique en France : aspects organisationnels* ».

Un des objectifs de ce projet est d'étudier très précisément la population de **nouveaux** malades provenant du **milieu ambulatoire** qui recourt aux structures douleur : consultations, unités et centres, afin d'évaluer l'adéquation entre l'offre de soins et les besoins de la population.

Dans ce but, nous réalisons une enquête transversale et exhaustive : **toutes les structures douleur sont concernées.**

Cette enquête débute le **28 janvier** et finit le **8 février 2008**. La nécessité de disposer des éléments permettant de répondre rapidement aux besoins du travail en cours explique le délai entre ce courrier et le début des travaux.

Une « **fiche malade** » permettra de recueillir les informations nécessaires. Vous la trouverez en pièce jointe. Nous vous ferons parvenir très rapidement une plus large explication sur le déroulement de l'enquête.

Comme vous pourrez le constater, les éléments à remplir dans la « fiche malade » sont relatifs :

- Au malade (âge, sexe, statut socioprofessionnel) ;
- Au délai de prise en charge ;
- Au mode d'orientation ;
- Au type de douleur ;
- Aux raisons du recours du malade à la structure ;
- Aux acteurs participant à sa prise en charge.

Une fois collectées, les fiches « malade » seront adressées **directement** par courrier à la HAS. Les informations recueillies dans les « fiches malade » seront traitées par la HAS. L'analyse des résultats de l'enquête sera publiée dans le cadre de la recommandation en santé publique mentionnée ci-dessus.

Les données de cette enquête viendront compléter celles d'autres travaux menés actuellement par la HAS tels que :

- Une enquête qualitative visant à évaluer la pertinence de l'organisation actuelle des structures douleur ;
- Une enquête auprès d'un échantillon significatif des responsables des structures douleur (par questionnaire), dans le but d'étudier d'autres aspects organisationnels (composition des équipes nécessaires, horaires d'ouverture souhaitables, articulations avec les autres structures douleur, les équipes de soins palliatifs et les structures douleur enfant-adultes...) ;
- Une analyse des données de la littérature ;
- Une intervention de professionnels de terrain via un groupe de travail composé d'une vingtaine de personnes.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce courrier et restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Dans l'attente de votre aide pour la réalisation de ce travail, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.



Catherine RUMEAU-PICHON
Chef de service
Evaluation économique et santé publique
Haute Autorité de Santé
2, avenue du Stade de France
93218 SAINT-DENIS La Plaine CEDEX